

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D25.050

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix juillet,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, FABRE Jean, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory (suppléant de CONFORT René), CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à POUDEVIGNE Roger), LAFON Madeleine (pouvoir à VALENTIN Christine), BLANC Sébastien (pouvoir à SALEIL Jean-Claude), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, SALENDRES Jean-Sébastien, J FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Philippe ROCHOUX été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.050: PROJET ZAE MALBOUSQUET : ACQUISITIONS FONCIERES

Monsieur le Vice-président rappelle que le projet de création de zone d'activités au rond-point de Malbousquet sur la commune de Saint Germain du Teil a été décidé par délibération du conseil communautaire du 8 février 2024.

Parallèlement à l'élaboration de l'étude de réalisation technique (faisabilité, chiffrage...) en cours, les négociations foncières ont avancé. Il est proposé d'acquérir dans un premier temps environ 2,5 hectares de la parcelle cadastrée section ZN n°68 au prix de 7€/m² et de signer un compromis comprenant plusieurs conditions suspensives dont l'aboutissement du classement en zone UX dans le cadre de la révision du PLU de Saint Germain du Teil, l'obtention des autorisations d'urbanisme... Le compromis prévoira également l'acquisition dans un deuxième temps du reste du tènement au prix défini.

L'acquisition de la parcelle limitrophe, référencée section ZN n° 67, est également envisagée.

Une réunion d'information des riverains a été organisée lundi 2/6/2025 dans la cadre de la révision du PLU pour expliquer le nouveau zonage proposé par la commune et anticiper l'enquête publique.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE de procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la zone d'activité de MALBOUSQUET, parcelles cadastrées section ZN n°68 et n°67 ;

DONNE délégation à Monsieur le Président ou le vice-président pour finaliser les négociations avec les propriétaires,

DECIDE de faire réaliser un bornage des dites parcelles en tant que de besoin,

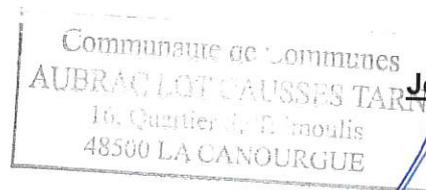
DECIDE de confier la rédaction des actes nécessaires à la concrétisation des acquisitions à un Notaire,

DIT que les dépenses correspondantes ont été inscrites en section investissement au budget principal 2025,

AUTORISE Monsieur le Président ou le vice-président à signer les actes notariés et tout document relatif à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 16 juillet 2025,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL